

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport à la secrétaire générale associée, au ministre de la Justice et aux ministres responsables de l'application des lois prévoyant un recours devant les sections du Tribunal visées par le recrutement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le docteur Gérard Cournoyer, membre du Département de psychiatrie du Centre hospitalier régional de Lanaudière, soit nommé à compter du 26 novembre 2012 durant bonne conduite, membre psychiatre à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales;

QUE le docteur Gérard Cournoyer bénéficie des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions du docteur Gérard Cournoyer soit à Montréal.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58577

Gouvernement du Québec

Décret 1099-2012, 21 novembre 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la 18^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la 8^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, du 26 novembre au 7 décembre 2012

ATTENDU QUE se tiendront à Doha (Qatar), du 26 novembre au 7 décembre 2012, la 18^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la 8^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence et de cette réunion intéressent et concernent le Québec et qu'il y a lieu de ce fait d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises en matière de changements climatiques;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

QUE le sous-ministre adjoint à la Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Charles Larochelle, dirige la délégation québécoise à la 18^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la 8^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendront du 26 novembre au 7 décembre 2012;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le sous-ministre adjoint à la Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de :

— monsieur Vincent François, attaché politique, cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

— monsieur Claude Côté, conseiller au Bureau des changements climatiques, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

— monsieur Vincent Royer, coordonnateur aux changements climatiques et au développement durable, ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

QUE la délégation officielle du Québec à la 18^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la 8^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58578